

la Thrace \*, doit revenir à la maison d'Autriche. Si le traité de partage se fait de la sorte, il fera une source certaine de guerres, & jamais l'on n'aura rien fait de plus contradictoire en matière de partage, à moins que l'auteur n'admette les reproductions, les bilocations, les existences doubles &c. Mais ce qu'il y a de curieux c'est que tandis que la maison d'Autriche n'aura que deux ou trois provinces d'une importance médiocre, la république de Venise aura la Thrace (c'est la Serbie que l'auteur vient de donner à la maison d'Autriche), la Romanie où est Constantinople, l'Albanie, l'Epire, la Macédoine, la Thessalie, toute l'ancienne Grèce, jusqu'à l'isthme de Corinthe. Cela est un peu fort. Le plus foible des alliés, & qui par conséquent aura le moins contribué au succès de l'entreprise, sera incomparablement mieux partagé que les autres; cela est-il bien en ordre? c'est au moins contraire à la politique des animaux vainqueurs & assemblés pour faire le partage des dépouilles:

*Ego primam tollo nominor quia leo.*

Le Roi de Prusse n'aura que la Moldavie, dont la maison d'Autriche possède depuis deux ans une bonne partie, & la Bessérbie qui est un petit désert enclavé entre la Moldavie & la Mer-noire; mais pour le dédommager, il aura une grande partie de la Pologne..... Que deviennent ici les maximes

\* La Romanie est la Thrace des grecs & des romains, mais dans la géographie du moyen âge la Thrace étoit la Serbie d'aujourd'hui. Dans la géographie moderne le nom de Thrace n'existe plus.

Phœd. l. 1.  
fab. 5.